Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

CPR Actions France Climat - P (D)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0011354646 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com
Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 30/01/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Actions France Climat, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro
Objectifs: Le Fonds a pour objectif de gestion d'offrir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure au marché des actions françaises représenté par l'indice SBF 120 (« l'indice de référence »), tout en intégrant une approche de réduction des émissions carbone.

Le Fonds adopte une gestion active reposant principalement sur la sélection de titres de sociétés françaises de tout secteur et de toute capitalisation boursière. Il promeut des critères extra-financiers au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure » (SFDR) au travers une démarche d'investissement socialement responsable et d'une approche de réduction des émissions carbone par rapport à son indice de référence et de suivi d'une trajectoire de décarbonation.

L'univers d'investissement de départ est constitué des valeurs composant l'indicateur de référence SBF 120. Le Fonds a également la possibilité d'investir en dehors de cet univers d'investissement dans la limite de 10% de son actif net afin de sélectionner des actions des pays de la zone euro.

Afin de sélectionner les valeurs offrant, selon l'analyse de la société de gestion, les meilleures perspectives financières et non financières le fonds applique le processus de sélection suivant :

Etape 1 - Exclusion Climat : l'univers de départ est tout d'abord filtré en vue de sélectionner les émetteurs les mieux positionnés sur le Climat. L'équipe de gestion s'appuie sur des données fournies par le CDP ainsi que par l'initiative SBTi afin de sélectionner : (1) les meilleurs profils selon l'évaluation du CDP (scores A et B sur une échelle allant de A à D); ou (2) les émetteurs engagés dans l'initiative SBT avec des objectifs soumis ou validé ; les émetteurs affichant une hausse des températures implicites de leurs activités alignée avec les accords de Paris (analyse et conversion en température du CDP à partir du questionnaire Climat) . Le Fonds exclue également les entreprises considérées comme non-alignées sur l'Accord de Paris sur le climat. Ce processus de sélection climat permet de s'assurer que le portefeuille est bien positionné sur des entreprises engagées dans la transition climatique, mais ne constitue pas d'engagement significatif, ce dernier étant matérialisé dans la construction de portefeuille.
Etape 2- Exclusion ESG : l'univers restant est ensuite analysé au regard de critères ESG définis conformément à la politique de CPRAM et de celle du Groupe Amundi. A l'issue de cette analyse les valeurs présentant les moins bonnes notes ESG (F et G à l'achat) sont exclues.
Etape 3 - Analyse financière : l'univers restant est ensuite analysé sur le plan financier afin de ne conserver que les valeurs dont la valorisation est identifiée comme attractive (screenings quantitatifs, analyse fondamentale).
Etape 4 - Construction du portefeuille : A l'issue du processus de sélection, le Fonds investit 90 % minimum de son actif net dans des titres notés par le CDP ou inscrit dans l'initiative SBT et qui ont un score ESG ainsi qu'une mesure de leur intensité carbone.

Le Fonds s'engage par ailleurs à ce que :

- L'intensité carbone du portefeuille soit, à tout moment, inférieure de 20% à celle de l'indice de référence
- L'intensité carbone du portefeuille soit, à tout moment, inférieure à l'intensité carbone de la trajectoire de référence. Afin de se conformer aux objectifs de neutralité à 2050 de l'Accord de Paris relatif à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la trajectoire de référence l'intensité carbone prévoit que la trajectoire de décarbonation est calculée à partir du niveau d'intensité carbone au 31/12/2019 auquel est appliqué une baisse instantanée de 30% puis une baisse de 7% par an.
- La note ESG globale du portefeuille soit supérieure à celle de l'indice de référence

Le Fonds applique également un mécanisme de compensation de tout ou partie de l'empreinte carbone résiduelle du fonds au travers l'utilisation de crédit carbones acquis par la société de gestion pour le compte du fonds dans le cadre du financement de projets de réduction et de séquestration d'émissions de gaz à effet de serre bénéficiant du label bas-carbone. Cette compensation peut être considérée comme partielle du fait de l'utilisation possible de dérivés, pour lesquels la Société de Gestion ne compense pas les émissions de carbone associées, et de la fixation d'un budget maximum (0.50% maximum de l'actif net du fonds) lié au service de cette compensation

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que leur investissement dans le Fonds n'a pas d'impact direct sur l'environnement et la société, mais que le Fonds vise à sélectionner et investir dans des sociétés qui contribuent à la lutte contre le changement climatique, en suivant des critères précis définis dans la stratégie d'investissement du Fonds.

Le Fonds a vocation à être exposé à 100% de son actif net aux actions. L'exposition minimale aux actions françaises étant comprise entre 80% minimum et 110% maximum. Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions (PEA), le FCP ne peut détenir moins de 75% de son actif net en actions de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Actions France Climat.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Actions France Climat.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€3 660	€3 170
	Rendement annuel moyen	-63,4%	-20,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 590	€10 050
	Rendement annuel moyen	-24,1%	0,1%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 610	€13 690
	Rendement annuel moyen	6,1%	6,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€14 590	€18 210
	Rendement annuel moyen	45,9%	12,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/09/2017 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/08/2019 et le 30/08/2024
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**5 ans***
Coûts totaux	€378	€1 174
Incidence des coûts annuels**	3,8%	1,9%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,43% avant déduction des coûts et de 6,48% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,27% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	123,92 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	4,34 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 15% de l'écart de l'actif net de la part et de celui de l'actif de référence. Indice de référence : SBF 120. Méthode ESMA depuis le 01/01/2022.. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Actions France Climat pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.